

# Prêt d'honneur de croissance

## INITIATIVE PAYS DE FOUGERES

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur de croissance est un prêt à taux zéro destiné aux entreprises de moins de 8 ans.

L'objectif de ce prêt est de consolider le Besoin en Fonds de Roulement BFR lié à la croissance de l'entreprise et faciliter l'accès au prêt bancaire.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises de moins de 8 ans de tous les secteurs d'activité.

#### Pour quel projet ?

— Présentation des projets

La croissance se caractérise par un réel projet de développement de l'activité avec une véritable stratégie. Il se traduira par la création d'au moins un emploi à court ou moyen terme, des investissements et l'augmentation significative du chiffre d'affaires.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur de croissance va jusqu'à 15 000 €.

#### Pour quelle durée ?

La durée de remboursement va de 2 à 5 ans avec ou sans différé.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Pays de Fougères.

---

## Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 8 ans.
- Publics visés par le dispositif
  - > Dirigeant

---

## Organisme

### INITIATIVE PAYS DE FOUGERES

- Chambre de Commerce et d'Industrie St-Malo / Fougères  
Parc d'activité de la Grande Marche  
4 rue Claude Bourgelat  
35133 JAVENÉ  
Téléphone : 02 99 94 75 98  
Télécopie : 02 99 94 41 20  
E-mail : [ipf@saintmalofougeres.cci.fr](mailto:ipf@saintmalofougeres.cci.fr)